

B-02-03-2026/02

Département
EURE
Arrondissement
EVREUX
Canton
CONCHES

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU BUREAU DU 02 MARS 2026

Nombre de délégués en exercice :	15
Nombre de présents :	14
Nombre de votants :	14
Date de Convocation :	23/02/2026

L'An Deux Mil Vingt-Six, le Deux Mars, le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de Conches, légalement convoqué, s'est réuni à Conches en Ouche.

ÉTAIENT PRÉSENTS

Monsieur Jérôme PASCO, Président

Madame Danielle JEANNE, Vice-Présidente,

Messieurs Marcel SAPOWICZ, Gérard THEBAUD, Max RONGRAIS, Dany BOUVET, Jean-Claude DUFOSSEY, Olivier RIOULT, Hubert LAMY, Vice-Présidents,

Messieurs Christophe CAPELLE, Denis CAVELIER, Christophe DUFLOT, Jacques FAUVEL, Jacques HAPDEY, Membres du Bureau

ÉTAIT ABSENTE-EXCUSEE

Madame Laurence CLERET

Secrétaire de Séance : Madame Danielle JEANNE

Objet : MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ET L'EXTENSION DE LA CRECHE « LA MUSARDIERE » A CONCHES : Marché

Monsieur Jérôme PASCO précise que la Communauté de Communes du Pays de Conches a lancé une consultation de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et l'extension de la Crèche « La Musardière » à Conches, selon la procédure adaptée ouverte, en application des dispositions des articles L2123-1 et R2123-1-1° du Code de la Commande Publique. Il est retenu la forme d'un marché ordinaire.



Le détail des missions est le suivant :

Éléments de mission de base :

Missions	Désignation
ESQ	Etudes d'esquisse
AVP	Etude d'avant-projet
PRO	Etudes de projet
ACT	Assistance pour la passation du contrat de travaux
VISA	Conformité et visa d'exécution au projet
DET	Direction de l'exécution des travaux
AOR	Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement

Autres éléments de mission :

Mission	Désignation
OPC	Ordonnancement, pilotage et coordination
QUANTITATIFS	

Un avis d'appel public à la concurrence a été inséré au BOAMP sous la référence 25-128378, envoyé et publié le 19 Novembre 2025 ainsi que sur le profil acheteur.

Les critères d'attribution sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
1-Prix des prestations	30.0
2-Valeur technique	70.0
2.1-Qualité de l'équipe constituée, sa complémentarité, ses références en ERP / Accueil des enfants et les répartitions des rôles des différentes personnes nominativement proposées	25.0
2.2-Adaptation du mémoire technique, du planning proposé et de la méthodologie au projet de la Communauté de Communes	20.0
2.3-Cohérence du prix: Cohérence entre les temps consacrés, les prestations détaillées dans le mémoire technique et la justification des prix appréciés à partir du sous détail des temps passés par éléments de mission et par type de collaborateur	25.0

Sur ce dernier, 85 retraits du dossier de consultation ont été identifiés dont 41 pour information seulement. 9 offres ont été remises.



Elles se détaillent de la manière suivante :

- ATELIER SAINT GEORGES pour un montant total après précisions de 78 800,00 € H.T.
- CBC ARCHITECTURE pour un montant total après précisions de 83 430,00 € H.T.
- TORI ARCHITECTURE pour un montant total après précisions de 142 700,00 € H.T.
- EN ACT ARCHITECTURE pour un montant total après précisions de 99 900,00 € H.T.
- LEMOINE Etienne-MWAH pour un montant total après précisions de 99 770,00 € H.T.
- BRUITS pour un montant total après précisions de 88 400,00 € H.T.
- Elodie NOEL-Gil MARTINS pour un montant total après précisions de 74 250,00 € H.T.
- JEUX D'ARCHITECTURE pour un montant total après précisions de 89 300,00 € H.T.
- EA+LLA pour un montant total après précisions de 90 900,00 € H.T.

Après analyse au vu des critères d'attribution définis au règlement de consultation, le classement des offres serait le suivant :

- 1 - EN ACT ARCHITECTURE
- 2 - BRUITS
- 3 - LEMOINE Etienne-MWAH
- 4 - CBC ARCHITECTURE
- 5 - ATELIER SAINT GEORGES
- 6 - Elodie NOEL-Gil MARTINS
- 7 - EA+LLA
- 8 - JEUX D'ARCHITECTURE
- 9 - TORI ARCHITECTURE

Les membres du Bureau Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

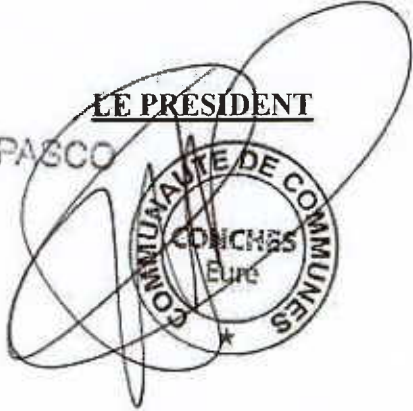
↳ **Décident d'attribuer** le marché au Cabinet EN ACT ARCHITECTURE dont l'offre se révèle la mieux-disante, pour un montant de 89 100 € HT + 7 200 € HT au titre de l'OPC soit un total de 96 300 € HT sur la base d'un taux de rémunération de 9.9%.

↳ **Autorisent** Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Danielle JEANNE, Hubert LAMY ou Laurence CLERET, Vice-Présidents, à signer le marché considéré ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le 3 Mars Deux Mil Vingt-Six

LE PRÉSIDENT
Jérôme PASCO



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CONCHES
Eure

